Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 21 (1930)

Artikel: Berne
Autor: Marchand, Marcel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-111752

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique des cantons romands.

Berne.

Que de questions nous aurions à entretenir les lecteurs de l'*Annuaire*, si nous voulions abuser de leur temps et dire tout ce qui se passe dans notre grand canton de Berne au point de vue scolaire, mais comme la place que vous nous accordez est limitée, nous devons nous incliner devant l'ordre reçu.

M. de Reynold, professeur à l'Université de Berne, auteur d'un nombre considérable d'ouvrages et de brochures bien pensés et bien écrits, a subi les assauts de personnes qui lui en veulent parce qu'il est catholique militant, s'attache trop, dans ses cours, aux écrivains soi-disant réactionnaires, a l'air parfois de se moquer de nos institutions républicaines et que sais-je encore ? Son dernier volume a fait déborder la coupe. Il eût été bon de connaître les signataires de la plainte pour se faire une idée exacte de la valeur de leur protestation. Le jour où M. de Reynold a été nommé, les autorités savaient de quel bois il se chauffait et aucun des mécontents n'a protesté contre le choix du Conseil exécutif. Il était pourtant en eux de témoigner leur mécontentement, de faire pression sur les étudiants pour qu'ils ne suivissent pas les cours de cet homme de lettres distingué. Après avoir lu le livre de M. de Reynold et bien que n'approuvant pas toutes les idées qu'il défend avec talent, nous ne pensons pas qu'on puisse lui en tenir rigueur. Que diable, où irions-nous si dans notre enseignement, tout modeste et sincère qu'il est, nous devions mettre une sourdine à nos idées et à nos paroles ? Mieux vaut un citoyen qui révèle toute sa pensée que celui qui la voile par des sous-entendus nombreux, qui se profane en faisant parade d'idées qu'il n'a point. Notre siècle ne permet plus de faire des procès de pensées à un citoyen de belle franchise qui, somme toute, aime la jeunesse et la voudrait plus idéaliste, plus enthousiaste. Une erreur sembla-

ble pourrait se commettre en Espagne, voire en Italie, mais chez nous, jamais ! Un professeur doit avoir comme idéal, non pas de détruire la personnalité de l'étudiant, mais de combattre chez ce dernier les idées subversives qui ont trop d'adorateurs et qui, si elles devaient se généraliser, conduiraient la société à une catastrophe. Nous avons chez nous trop de gens qui se laissent gagner à des théories démoralisantes, destructrices de tout ce qu'il y a de bien, de bon et de beau en nous pour que nous menions campagne injuste contre un maître qui comprend son devoir et la noblesse de sa tâche. M. de Reynold donne, paraît-il, une tendance un peu trop catholique à son enseignement, mais pourquoi lui en faire un crime ? Ceux qui l'ont appelé à l'Université de Berne devaient le savoir. Leur a-t-on jamais adressé le moindre reproche ?

* * *

Les instituteurs bernois sont en train de demander une profonde réorganisation des écoles normales. Maintenant que les nouveaux plans d'études des écoles primaires et secondaires sont entrés en vigueur, il s'agit de s'occuper de celui qui concerne la formation des instituteurs. Plusieurs d'entre eux demandent que le temps des études soit porté de 4 à 5 ans. Un nouveau projet d'admission des élèves qui désirent entrer dans les écoles normales françaises a été élaboré et il ne manque plus à son entrée en vigueur que l'approbation de la direction de l'Instruction publique et la sanction du Conseil exécutif. La voici :

1. Les admissions d'élèves ont lieu en février de chaque année, après un examen annoncé un mois d'avance dans la Feuille officielle scolaire. Les épreuves orales se font une semaine au moins après les épreuves écrites.

2. Les candidats doivent envoyer leur lettre d'inscription au directeur de l'Ecole normale en y ajoutant les pièces suivantes :

a) un extrait de naissance ou un acte d'origine ;
b) un certificat médical établi d'après un formulaire officiel à demander au directeur de l'Ecole normale ;
c) un certificat détaillé concernant l'éducation et l'instruction du candidat délivré par l'instituteur ou le directeur d'école et approuvé par la commission d'école ;
d) les livrets scolaires.

Les pièces mentionnées par lettres *b* et *c* doivent être envoyées sous pli cacheté.

3. Les candidats ont un examen à subir dans les branches ci-après :

a) français : deux compositions ; l'une imposée, l'autre à sujet libre ; une dictée ; deux épreuves orales de grammaire et de lecture ;
b) allemand : examen écrit et oral ;
c) mathématiques : examen écrit et oral ;
d) chant ou musique ;
e) dessin ;
f) histoire, géographie, sciences naturelles : examen oral dans deux branches ;
g) les ouvrages pour les jeunes filles.

Les matières de l'examen sont celles du plan d'études pour les écoles secondaires françaises du canton de Berne.

Quant aux épreuves d'histoire, de géographie et de sciences naturelles, le candidat est questionné sur le programme de dernière année d'études. Les maîtres remettent la liste des matières traitées au moins deux semaines avant les examens.

4. Il pourra être établi un examen d'aptitudes professionnelles.

5. Pour l'admission aux examens, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) être originaire du canton ou enfant de parents suisses établis dans le canton ;
b) avoir atteint l'âge de 15 ans au 30 avril de l'année d'admission ;
c) jouir d'une bonne santé qui lui permettra d'enseigner avec succès ;
d) être de mœurs irréprochables.

6. Le directeur et les maîtres sont préposés aux examens d'admission avec la collaboration de la commission des écoles normales et ils cherchent à se rendre compte, non seulement de la valeur des connaissances du candidat, mais encore et surtout de son sang-froid, de la manière de comprendre une question, de la résoudre, en un mot, de la vivacité de son intelligence.

Les candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats sont proposés pour l'admission à la direction de l'Instruction publique par la commission des écoles normales, à moins que des circonstances exceptionnelles ne s'y opposent (langage défectueux, dureté d'oreille, certificat médical insuffisant, manque absolu d'oreille musicale, daltonisme, etc.).

Il appartient à la direction de l'Instruction publique de se prononcer en dernier ressort sur les admissions.

7. Les admissions sont provisoires pendant un trimestre. Quelques jours avant la fin du trimestre, le collège des maîtres et la commission des écoles normales envoient leurs propositions

à la direction de l'Instruction publique au sujet des admissions définitives. Celles-ci sont subordonnées à une nouvelle visite médicale faite à temps par le médecin de la Caisse d'assurance ou son remplaçant et, le cas échéant, en collaboration avec un médecin désigné par le directeur de l'Ecole normale.

Une visite médicale défavorable entraîne le renvoi de l'élève.

Jadis, les candidats étaient questionnés sur le plan d'études des écoles primaires. Aujourd'hui, sur celui des écoles secondaires. Non pas que l'élève sortant de l'école primaire ne soit plus accepté aux examens d'admission, mais il devra prendre des leçons et posséder les connaissances de ses camarades qui viennent des classes secondaires et des progymnases. Evidemment, cette mesure ne sourira pas à bien des parents qui devront faire de nouveaux sacrifices, mais ce qui a force de loi dans l'ancien canton doit l'être chez nous. Toutefois, il est permis de se demander si les villages modestes nous enverront encore des jeunes gens. Ne serait-ce pas un danger de les tenir éloignés de l'Ecole normale ?

Il faut que les instituteurs comprennent les gens de la campagne, les aiment, s'intéressent à leurs travaux, puissent même leur donner quelques conseils. Il y a ainsi plus d'harmonie entre l'école et la vie des habitants. Il est de toute évidence qu'un instituteur sorti de la ville n'aura pas un enthousiasme débordant pour le village. Que d'ennuis on aurait épargné au corps enseignant et aux autorités scolaires, si l'on avait tenu compte de cela ! Un déraciné, tout féru d'enseignement qu'il est, n'a pas de goût à son travail quand il se sent surveillé et qu'il a l'impression de ne pouvoir jamais s'attirer les sympathies de la population.

Le corps enseignant demande aussi plus de spécialistes dans les écoles normales et plus de psychologie expérimentale.

Pour répondre favorablement à ce premier vœu, la commission des écoles normales a prié les directeurs de Porrentruy et de Delémont d'étudier la question et leurs propositions ont reçu bon accueil.

Par suite de la traction électrique, la distance entre Delémont et Porrentruy sera franchie en moins d'une demi-heure et les frais de déplacement seront minimes pour la caisse de l'Etat. Il y aurait ainsi pour les deux établissements un maître d'histoire et de géographie, un d'allemand, un de chant et de musique, un de sciences naturelles. Des cours facultatifs sont prévus pour l'enseignement du latin, de l'anglais et de l'italien. D'ici à quelques années, toute la question serait ainsi résolue. Quant au deuxième vœu, il y a plusieurs années déjà que des expériences nombreuses sont faites. On ne peut exiger davantage d'une Ecole normale que d'une Université. Il est permis de se demander si les nouveaux venus

dans la carrière mettent en application le tiers des connaissances pratiques qu'ils ont reçues. Plusieurs d'entre eux parlent beaucoup d'école active, de travaux manuels, d'imprimerie, d'études du caractère de l'enfant, pour se rendre intéressants, plastronner souvent, mais ils ignorent tout cela dans leur travail journalier. Dans un rapport sur l'école active, un jeune instituteur trouvait ceci ou cela à redire à l'Ecole normale qui l'avait formé. Même il avait usé d'expressions qui plurent à la galerie. Aux reproches qu'on lui adressait il répondit : « Ma foi, je devais bien dire quelque chose. J'avais trouvé ces idées dans un rapport présenté par un collègue d'un département français. » Un autre chantait à l'envi l'utilité de la table à sable, l'intérêt que l'enfant prenait à y travailler, les excellentes leçons qu'il pouvait en retirer, la façon que l'on avait d'arriver à développer la personnalité et l'esprit d'initiative, mais ce moyen scolaire servait de meuble à mettre des papiers déchirés, des morceaux de pain sec, des trognons de pomme. Quelques-uns de ceux qui ont quitté il y a des années l'Ecole normale lui font un procès parce qu'elle ne leur a pas enseigné des choses qui sont d'hier. Comme si un tailleur se mettait à critiquer son patron d'il y a vingt ans par le motif qu'il n'a pas été initié à telle ou telle coupe de vêtements modernes. Une Ecole normale n'est pas un établissement parfait, mais un lieu où l'on s'intéresse à tout, où l'on cherche encore et toujours à perfectionner les méthodes d'enseignement, où l'on n'est jamais satisfait de son travail. Et les bons serviteurs du pays ne sont pas des puffistes, mais bien des citoyens qui s'efforcent de devenir meilleurs pour que les jeunes gens suivent leur exemple ; qui visitent des collègues, causent avec eux des résultats de leur enseignement, de leurs trouvailles dans l'application de certaines méthodes ; qui prennent part à des cours de perfectionnement, s'abonnent à des revues et à des journaux pédagogiques et en retiennent ce qu'il y a de meilleur pour le donner. Et ils sont nombreux les collègues qui travaillent ainsi, Dieu merci !

Nous avons plaisir à relater que le corps enseignant suit avec beaucoup d'intérêt et de dévouement différents cours de perfectionnement en consentant sans se plaindre à des sacrifices d'argent assez importants. N'est-ce pas tout à son honneur ?... L'an dernier, ils prirent part à des cours de gymnastique et à des cours de dessin. Cette année encore, M. Willi Nicolet, professeur de dessin à l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, enseignera cette discipline à l'intention des classes primaires du degré inférieur. Les instituteurs et les institutrices se réjouissent d'assister aux leçons de cet artiste.

Une question toutefois préoccupe les instituteurs au sujet de

la prolongation des études d'un an : à savoir celle de leur traitement. Actuellement, ils sont payés moins que leurs collègues vaudois, par exemple. Le peuple bernois consentirait-il à faire de nouveaux sacrifices ? En tout cas, pas à cette heure où l'agriculture et l'horlogerie passent par une crise très pénible. Nous pensons même qu'il serait d'une maladresse impardonnable d'en parler. Le Comité cantonal des instituteurs recommanderait la prudence, et son dévoué secrétaire, M. Graf, député au Conseil national, citoyen d'un dévouement absolu à notre cause, parlerait le langage de la raison. Homme très averti de toutes les affaires scolaires, membre du Grand Conseil bernois, M. Graf sait l'état d'esprit de nos populations envers le corps enseignant, et ses conseils sont de toute sagesse, d'autant plus que bon nombre de jeunes collègues sont sans place, ce qui permet de supposer que la vocation d'instituteur a les faveurs de la jeunesse et des parents. Pour décongestionner un peu les écoles normales et les gymnases, la direction de l'Instruction publique vient de publier cet avis fort sage dans la *Feuille officielle scolaire*. Les lecteurs de l'*Annuaire* le liront avec intérêt.

Du choix d'une profession.

Au corps enseignant des écoles primaires et moyennes du canton de Berne.

Nous tenons une fois de plus à attirer l'attention du corps enseignant sur la *signification du choix d'une profession et l'importance d'une bonne orientation professionnelle*, tout en le priant de bien vouloir *préparer à ce choix les garçons et les filles qui quitteront l'école au printemps 1930*.

Cette tâche incombe à l'école. L'enseignement offre de nombreuses *occasions d'initier les élèves en matière professionnelle, tant au point de vue moral que matériel*, et il conviendrait d'y consacrer une heure entière de temps à autre. Chaque élève devrait être amené à se demander sérieusement à l'école déjà quelle profession il va choisir et à se rendre compte si ses goûts et aptitudes répondent aux exigences du métier désiré. Le maître devrait être en l'occurrence le premier et le meilleur conseiller. Il est cependant nécessaire que l'école établisse en même temps le contact avec les parents, qui ont besoin d'être renseignés sur l'importante question du choix d'une profession. Nous recommandons, en conséquence, d'organiser, dans cette intention, des *réunions de parents*, immédiatement après le nouvel an.

A cette occasion, il conviendra surtout d'attirer l'attention des élèves et des parents sur *les faits suivants :*

Notre pays manque toujours de *main-d'œuvre qualifiée*, alors que les ouvriers médiocrement doués ou insuffisamment préparés abondent. Il est donc de notre devoir de guider la jeunesse dans ses recherches et de lui indiquer les domaines où l'on manque de bras, tout en cherchant à *écarter des professions encombrées* les éléments peu doués, que l'on essayera d'intéresser à un métier répondant mieux à leurs aptitudes.

Les enfants doivent être systématiquement préparés au choix d'une profession. Mais il importe de se mettre à l'œuvre maintenant déjà et de ne pas attendre jusqu'aux dernières semaines d'école. Parents et enfants doivent être pénétrés de l'idée que *le choix d'une profession demande du soin et de la réflexion.*

La profession doit en quelque sorte devenir une des préoccupations essentielles de l'être humain ; en elle se condense tout ce qui rend l'homme digne et fort. Nous devons essayer de guider la jeune génération montante vers le métier qui lui permettra de faire valoir toutes ses aptitudes et toutes ses qualités, tant physiques que morales et intellectuelles. Le choix d'une profession dépend bien souvent du hasard et repose trop fréquemment sur des considérations d'ordre matériel ; on se laisse guider par la vanité et d'étroits préjugés de caste, en négligeant trop facilement le côté moral.

Les enfants qui sont sur le point de choisir un métier doivent posséder quelques *notions d'économie politique* et avoir un aperçu général des conditions économiques ; ils doivent connaître les différentes catégories de professions et pouvoir discerner les avantages qu'un ouvrier qui a fait un apprentissage possède sur celui qui n'en a pas fait. Aussi, devons-nous nous efforcer de faire apprendre une profession à tout enfant normalement doué et susceptible de culture intellectuelle.

Il serait bon, lors de la discussion sur le choix d'une profession, de souligner aussi l'importance de l'*assurance contre la maladie.* Chaque enfant devrait être engagé à contracter une pareille assurance dès sa sortie de l'école.

Le choix d'une profession pour les garçons.

L'affluence dans l'industrie est trop forte. Malgré le développement du machinisme et la concentration industrielle qui s'opère aussi lentement dans notre pays, et quoique l'on puisse s'attendre à une demande croissante d'ouvriers qualifiés dans l'industrie, nous nous voyons cependant obligés de *recommander avant tout les arts et métiers.* Dans notre canton, les bras occupés dans l'industrie ne constituent que le tiers de l'ensemble des ouvriers

du groupe de l'industrie et des arts et métiers. Nous possédons relativement peu de grandes entreprises, mais en revanche beaucoup de petites et moyennes entreprises.

De nombreuses *catégories de professions* souffrent d'un *encombrement continuel.* Les *émigrants* se recrutent en majeure partie dans les milieux scientifiques, techniques, commerciaux, ainsi que dans certaines branches métallurgiques, et les nombreuses demandes de *permis d'entrée* pour des ouvriers étrangers concernent, comme précédemment, certains groupes des arts et métiers, où la main-d'œuvre indigène fait défaut.

Il sera toujours possible à un ouvrier de *passer du groupe des arts et métiers à celui de l'industrie.* Le second recrute même volontiers ses ouvriers chez le premier, où ils ont l'occasion d'apprendre toutes les parties de leur métier à fond.

Ainsi il y a pénurie d'ouvriers qualifiés dans les professions suivantes :

Meunier, chapelier, teinturier en vêtements, tailleur sur mesures et tailleur d'uniformes, fourreur, relieur, régleur, tailleur de pierres, maçon, paveur, marbrier, charpentier, vitrier, plâtrier, doreur, ferblantier, chaudronnier, fondeur et mouleur, menuisier-modeleur dans les fonderies et pour la fabrication de pierres artificielles, outilleur, horloger, monteur et technicien pour le chauffage central, tapissier-décorateur, faiseur de parapluies, etc.

La question du *choix d'une profession pour les jeunes filles* doit être l'objet d'une plus grande attention.

Trop d'apprenties de bureau ou d'apprenties vendeuses cherchent une place.

Les *arts et métiers* peuvent encore occuper des couturières, lingères, modistes, etc. Ces professions permettront à beaucoup de jeunes filles, une fois mariées, de se constituer un revenu accessoire et de confectionner elles-mêmes les habits pour la famille.

Dans la *branche hôtelière*, on cherche des repasseuses, des gouvernantes, etc.

Nous tenons également à relever ici l'importance des travaux domestiques pour la jeune fille. Ils ouvrent en effet différentes voies (emplois dans les ménages, restaurants, hôtels, hôpitaux, infirmeries).

* * *

Savez-vous que quelques citoyens, pour des raisons politiques et économiques qui n'ont rien à voir avec la formation professionnelle des instituteurs, voudraient qu'on transportât l'Ecole normale au château, l'ancienne résidence des princes-évêques

de Bâle ? Ces bâtiments construits vers le XVe et le XVIe siècle sont situés sur une hauteur qui domine et la ville et une partie de l'Ajoie. Malgré la vue dont on y jouit, le soleil qui éclaire surtout les façades de ces vastes constructions dont les murs ont de deux à trois mètres d'épaisseur, rien dans la disposition intérieure du château ne permet cette installation, car malgré les sacrifices considérables que ces transformations coûteraient à l'Etat de Berne, — on parle d'au moins sept cent mille francs, — jamais on ne parviendra à en faire un bâtiment scolaire moderne. Un architecte a proposé deux projets qui, après mûr examen. ont été refusés par la commission des écoles normales, 6 voix contre 1, et il est question d'en présenter un troisième. Pour qui a visité les pièces du château, toutes en profondeur du nord au sud, et de faible largeur, de l'est à l'ouest, avec des fenêtres de 0 m. 90 de largeur, il est évident que ce serait une hérésie pédagogique de s'arrêter à trouver bon ce qui est franchement mauvais et, devant ce problème insoluble, un architecte tout entendu qu'il est, devrait se déclarer impuissant. Ainsi on fait effort pour persuader la commission des écoles normales et le Collège des maîtres que des classes de 5 mètres de largeur — de l'est à l'ouest — sur 8,4 de profondeur — du nord au sud — avec deux fenêtres de 0,75 m. de largeur seraient suffisantes pour y donner un enseignement fructueux, quand, après avoir placé les pupitres d'élèves et une estrade, il y aurait un espace libre d'environ 0,40 m. pour utiliser des tableaux ou des instruments nécessaires aux explications. Tout le reste est à l'avenant et nous préférons ne pas vous faire sourire plutôt que de continuer l'analyse du dernier projet. Vous serait-il jamais venu à l'idée à vous, chers amis de Vaud, de chercher à utiliser un de vos nombreux châteaux pour y installer votre école normale ?... Aussi bien, le Collège des maîtres s'est empressé d'envoyer son rapport à la Commission des écoles normales. En voici les conclusions :

« Un bâtiment scolaire, quel qu'il soit, doit être construit ou rénové en vue d'une meilleure préparation de la jeunesse.

» Dans cette intention, il est nécessaire d'observer les ordonnances contenues dans le *Règlement du 10 septembre 1920 concernant les principes à suivre pour la construction et la transformation des bâtiments scolaires et logements d'instituteurs.*

» Les conceptions nouvelles relatives à la préparation du corps enseignant, et qui ont fait l'objet des discussions des délégués de la Société cantonale des instituteurs et dont on ne peut faire fi, exigent des autorités une prudence extrême pour tout ce qui concerne les nouvelles constructions ou les transformations à apporter à d'anciens bâtiments *dont l'extérieur plaît à l'œil,* mais

dont la disposition intérieure est tout à fait défectueuse, ce à quoi la science et les connaissances des hommes de métier ne peuvent remédier. N'ayant en vue que la préparation du corps enseignant et que la bonne réputation de l'Ecole jurassienne, le Collège des maîtres, après avoir étudié en toute tranquillité d'esprit le rapport qui traite du transfert de l'Ecole normale au château, déclare respectueusement que le projet établi par ordre de la Direction des Travaux publics serait, s'il devait se réaliser, *une erreur pédagogique irréparable* dont auraient à souffrir plusieurs générations et provoquerait, de ce fait même, un profond mécontentement dans nos populations, surtout dans celles qui ne sont pas *fascinées par un intérêt purement local*. En conséquence, le Collège des maîtres demande qu'on laisse l'Ecole normale dans ses locaux actuels

ou

» Si le Conseil exécutif décidait d'affecter les bâtiments actuels de l'Ecole normale à une autre destination, qu'il veuille construire un bâtiment répondant aux exigences pédagogiques modernes comme il l'a fait pour Berne et Thoune.

» De cette manière, la jeunesse jurassienne sera placée dans les mêmes conditions favorables que celle de l'ancien canton.

» C'est conscient de ses devoirs et de ses responsabilités que le Collège des maîtres a l'honneur de présenter ce rapport, qui est l'expression de la vérité. »

MARCEL MARCHAND.

Fribourg

Le chapitre que « l'Annuaire » consacre, en chacune de ses éditions, aux activités scolaires des cantons de l'ouest emprunte à notre Suisse romande quelque chose de la diversité qui la caractérise. Mais ses correspondants occasionnels semblent, dans leurs relations, s'être donné le mot en adoptant la tendance d'élargir encore l'agréable bigarrure, soit qu'ils exposent, en un tout harmonique et annuel, les progrès réalisés dans la sphère complète de l'école de leur canton, soit qu'ils se limitent à envisager tantôt l'un, tantôt l'autre des divers ordres de l'enseignement. A tort ou à raison, cette chronique qui accorde la préférence à la deuxième méthode, ne veut s'occuper que d'un unique objet, afin de le scruter avec plus de profit. Elle se borne donc, aujourd'hui, à explorer le domaine de l'école primaire qui, moins « terre déserte » que le pays de la fable dont parle La Fontaine, offre cependant l'occasion « d'y faire aussi des découvertes ».